

## Faire un don

Aidez-nous à faire vivre la KAZ'ANOU et participer au mieux-être des enfants et de leurs familles.

Merci de nous soutenir en retournant ce bulletin complété, accompagné de votre règlement à :

**La Maison des Parents de l'Océan Indien (MPOI)**  
52 allée des Topazes  
97400 SAINT-DENIS

Ou en le remettant en mains propres à la Trésorière de la MPOI.  
Adhésion et dons en ligne possible sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)

### Informations personnelles<sup>1</sup>:

Particulier       Entreprise   
Civilité\* :      M<sup>me</sup>     M<sup>lle</sup>     M.   
Nom / Prénom\* : .....  
Adresse complète\* : .....  
Code postal\* : .....  
Ville\* : ..... Pays\* : .....  
E-mail : .....

\*données indispensables pour l'administration fiscale

Je souhaite être membre de l'association MPOI et je règle la cotisation annuelle<sup>2</sup> de 10 euros.

Je soutiens l'association MPOI et je fais un don d'un montant de ..... euros.

Je joins un chèque d'un montant de ..... euros à l'ordre de la Maison des Parents de l'Océan Indien

Je remets un montant de ..... euros en espèces.

Date du don : le ..... / ..... / 20 .....

1. Vos données personnelles sont enregistrées sous forme informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez du droit d'accès, de suppression et de rectification des informations vous concernant en écrivant à l'adresse de l'association. La MPOI s'engage à ce que vos coordonnées ne soient jamais communiquées à qui que ce soit. La MPOI ne pratique ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.

2. La cotisation n'ouvre droit à aucun avantage ni prestation en contrepartie de l'adhésion. Elle permet uniquement de participer à la vie associative et de recevoir des informations sur les actions menées. Fiscalement elle est assimilée à un don. La Maison des Parents de l'Océan Indien est une association d'intérêt général (articles 200 et 238 bis du CGI) : tout don à la MPOI vous permet de déduire de vos impôts 66% du montant de votre versement si vous êtes un particulier (dans la limite de 20% du revenu imposable) ou 60% si vous êtes une entreprise (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires).

## Plan d'accès

Située à 800 mètres au dessus du CHU Félix Guyon.


**Bus** : Ligne n°12 (direction Restanques) – Arrêt Bellepierre



## Contact

52 allée des Topazes  
Résidence Dukéline | Appartement 25  
97400 SAINT-DENIS

Pour toute demande d'informations, réservations contactez-nous par téléphone, mail ou sur Facebook :

 02 62 09 79 91

 [accueil.kazanou@sfr.fr](mailto:accueil.kazanou@sfr.fr)

 [maisondesparentsocceaindien](https://www.facebook.com/maisondesparentsocceaindien)



*Rapprocher les familles  
de leurs enfants hospitalisés*

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général



# En Bref

**2004** : Création de l'association Maison des Parents de l'Océan Indien (loi 1901) sous l'impulsion du Dr. Jean-Luc MICHEL et d'une équipe ralliée à sa cause.



**Valérie Filain,**  
Marraine de La Maison des Parents de l'Océan Indien

**2013** : Ouverture de la Kaz'anou, structure d'hébergement dans le Nord de l'île.

D'une superficie de 300 m<sup>2</sup> en rez-de-jardin, la Kaz'anou dispose de 8 chambres, soit 16 lits et d'espaces de vie commune.

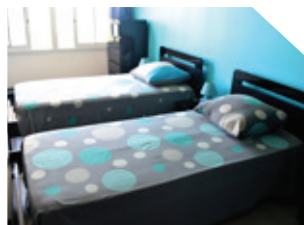
Idealement située, à proximité du CHU Félix Guyon, la maison accueille et héberge des parents, des accompagnants de malades admis dans un établissement hospitalier éloigné de leur domicile ainsi que des patients en soins ambulatoires ne nécessitant pas de surveillance médicale particulière pendant leur séjour.

La Kaz'anou est ouverte toute l'année 7j/7.

Une équipe de professionnels et de bénévoles est disponible pour vous accueillir.

L'association porte le projet d'ouvrir une maison dans le Sud de l'île proche du GHSR de Saint-Pierre.

**La Maison des Parents de l'Océan Indien est membre de la Fédération des Maisons d'Accueil Hospitalières.**



# Votre admission à la Maison des Parents

